



NOUVELLES ET MEDIAS

Discrimination à l'endroit des enfants et des familles des Premières Nations

Par Chantal Cleary | févr. 02, 2018

La CSSSPNQL appuie la décision rendue par le Tribunal canadien des droits de la personne à l'endroit du gouvernement du Canada dans le cadre du dépôt d'une quatrième ordonnance de non-conformité

Discrimination à l'endroit des enfants et des familles des Premières Nations

La CSSSPNQL appuie la décision rendue par le Tribunal canadien des droits de la personne à l'endroit du gouvernement du Canada dans le cadre du dépôt d'une quatrième ordonnance de non-conformité

Wendake, le 1^{er} février 2018 – Aujourd'hui, deux ans après le dépôt de la décision initiale du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) en faveur des enfants et des familles des Premières Nations, ce même Tribunal fait de nouveau pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il prenne des mesures immédiates pour que cessent toutes les formes de discrimination à l'endroit des enfants et des familles des Premières Nations. Par l'entremise d'une quatrième ordonnance de non-conformité dans ce dossier, le TCDP déclare une fois de plus que les actions prises par le gouvernement du Canada depuis 2016 sont insuffisantes puisque les enfants et les familles des Premières Nations n'obtiennent toujours pas les mêmes services, sécuritaires et de qualité, que les autres enfants au pays, et puisque le principe de Jordan n'est toujours pas pleinement et correctement mis en œuvre.

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) accueille favorablement cette nouvelle décision du TCDP qui réitère l'importance et l'urgence de cette cause en exigeant notamment que le Canada constate dès maintenant l'ampleur du sous-financement, apporte des actions pour rectifier la situation dénoncée et réponde aux besoins réels des enfants et des familles des Premières Nations. Il sera d'autant plus crucial de mettre en place des mesures immédiates pour assurer le respect des droits et la qualité des services offerts aux enfants et aux familles des Premières Nations.

« Il est lamentable, deux ans plus tard et après quatre décisions du TCDP, que le Canada ne soit toujours pas passé de la parole aux actes en faisant des investissements et des plans concrets pour changer la situation à laquelle les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont confrontés. Nous entendons continuellement des paroles positives à propos de ce que le Canada veut faire pour corriger la situation; il est impératif que ces mots se traduisent par des actions concrètes », a déclaré Derek Montour, président du conseil d'administration de la CSSSPNQL.

Marjolaine Siouï, directrice générale de la CSSSPNQL, croit par ailleurs que les consultations avec les Premières Nations dans un climat de collaboration et de partenariat sont essentielles dans ce dossier, mais qu'elles ne devraient en aucun cas reporter la mise en place de mesures permettant de répondre à des besoins urgents pour nos enfants, et ce, à court terme.

« Après dix ans de travail acharné à défendre les droits de nos enfants, il est plus que temps que le gouvernement du Canada mette en œuvre toutes les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne. Nos enfants ont assez souffert. De notre côté, à la CSSSPNQL, nous continuerons à travailler en ce sens par l'entremise de la Table ronde

régionale sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui regroupe les directeurs de services sociaux des communautés au Québec, afin d'évaluer conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations les retombées de cette quatrième ordonnance du TCDP », a ajouté Mme Sioui.

Pour lire les ordonnances du Tribunal et pour plus de renseignements sur la cause : www.fnwitness.ca.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador soutient les communautés et les organismes des Premières Nations et les Inuits au Québec et au Labrador dans la défense, le maintien et l'exercice des droits inhérents en matière de santé et de services sociaux, en plus de les aider dans la réalisation de programmes adaptés culturellement. www.cssspnql.com.

– 30 –

Source :

Chantal Cleary, agente de communication

chantal.cleary@cssspnql.com

418-842-1540, poste 2304

www.cssspnql.com



CSSSPNQL > [Nouvelles](#) unique

Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 418-842-1540
Télécopieur : 418-842-7045



[SYGED](#) | [SUPPORT](#) | [EXTRANET](#) |